

PECHE A LA TRUITE



4 000€ de cartes - 2 T de Truites
GAGNEZ VOTRE CARTE DE PECHE

Plus d'infos **REGLEMENT ET CONDITIONS** sur www.federation-peche-allier.fr

Pêchez une truite avec une bague et gagnez votre carte 2021

Les gagnants devront fournir à la Fédération :

- **Le numéro de la bague**
- **Leurs coordonnées complètes (adresse, tel, copie carte de pêche)**

JANVIER

11/01 ST Pourcain/Sioule « Etang Gouzolles »
11/01 Lapalisse « La Besbre 2^{ème} catégorie »
18/01 St Clément « Barrage »
18/01 St Germain des Fossés « Boire des Carrés »
18/01 Diou « Canal le port »
18/01 Chapeau « plan d'eau »
25/01 Yzeure « Champvallier »
25/01 Garnat/Engièvre « Le canal »

FEVRIER

01/02 Vichy « Boire Pierre Talon »
01/02 Venas « Grand étang »
13/02 St Pourcain « Gouzolles »
15/02 St Clément « Barrage »
15/02 St Germain des Fossés « Boire des Carrés »
15/02 Yzeure « Les ozières »
15/02 Le Veudre « La Bieudre »
22/02 Le Donjon « plan d'eau »
22/02 Dompierre/Besbre « Les Percières »
22/02 Chapeau « Plan d'eau »
22/02 La Chapelle aux Chasses « L'acolin »
26/02 Cosne d'Allier « L'Aumance »
26/02 Venas « Grand étang »
29/02 Bellenaves « Plan d'eau »

Mars

14/03 Echassières « La Bouble »
14/03 Mayet de Montagne « Lac des Moines »
14/03 Viplaix-Huriel « Plan d'eau, Magieure, Arnon »
14/03 St Bonnet de Tronçais « Aumance »
14/03 Jaligny/Besbre « Bert, Têche, Graveron »
14/03 Souvigny « etang Cressange »
14/03 Vichy « Boire Pierre Talon »

AVRIL 2020 : LE VEUDRE DATE A DEFINIR



Pour prétendre au gain, carte de Pêche du département de l'ALLIER obligatoire